



Commune de

Baelen

INFOS COMMUNALES

BAELEN - MEMBACH

N° 435

JUILLET
AOÛT

2023

DOSSIER

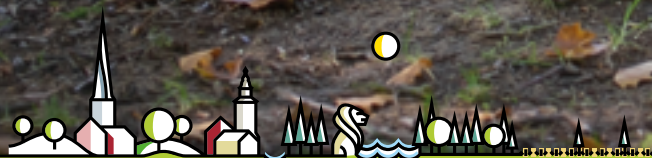
ACCUEIL EXTRASCOLAIRE & PLAINES DE VACANCES

Un plus pour les enfants !

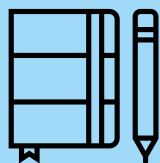


NATURE

LES SALES PETITES BÊTES







RÔLE DE GARDE DES MÉDECINS

Le médecin généraliste de garde est joignable au numéro unique : **1733**

La population pourra, via ce numéro unique, entrer en contact avec le médecin généraliste de garde, **toutes les soirées et nuits de la semaine entre 19h et 8h du matin**, le week-end du **vendredi 19h au lundi 8h** et **les jours fériés de la veille 19h au lendemain 8h**.

RÉGION DOLHAIN-BAELEN-WELKENRAEDT ADRESSES DES MÉDECINS

Limbourg

DEGROS Emile 087.76.20.81
Rue O. Thimus, 33 - DOLHAIN

FOURIR Béatrice 087.76.31.21
Rue J. Wansart, 11 - GOË

MILET Jean-Pierre 087.76.34.40
Rue Maisier, 12 - DOLHAIN
(domicile) 087.76.61.48
Neupré, 17 - BILSTAIN

MILET Séverine 087.76.34.40
Rue Maisier 12 - DOLHAIN
(domicile) 087.76.61.48
Neupré, 17 - BILSTAIN

STEVENS Anne-Françoise 087.76.45.45
Rue Maisier, 72 - DOLHAIN

TIQUET Marie-Pierre 087.76.45.45
Rue Maisier, 72 - DOLHAIN

TRAN Quang Hiep 087.44.58.81
Chemin du Meunier, 15 - BILSTAIN

Baelen

STAINIER Xavier 087.76.39.04
Route d'Eupen, 6 - BAELEN

CORDIER Anaïs 0479.95.23.01
Rue Longue, 2 - BAELEN

Welkenraedt

ADLJU Arsalan 087.44.87.65
Rue des Déportés 3 - WELKENRAEDT

DEJALLE Joseph 087.88.16.05
Rue Nishaye, 30 - HENRI-CHAPELLE

ESSER Patrick 087.88.28.44
Rue Reine Astrid, 34 - WELKENRAEDT

JOSKIN Benoît 087.88.17.44
Rue de la Croix, 14 - WELKENRAEDT

PICQUOT Eric 087.88.07.43
Rue de l'Eglise, 5 - WELKENRAEDT

RÖMER Bernard 087.88.23.12
Rue du Centre, 2 - WELKENRAEDT



Le printemps et la période estivale donnent lieu à toute une gamme de manifestations portées par les associations, les sociétés et clubs de notre commune. Les bénévoles qui œuvrent au sein des différents comités s'attèlent à une organisation minutieuse pour offrir aux participants des activités qui répondent à leurs souhaits. On ne mesure pas toujours l'importance du travail réalisé par ces sociétaires qui, durant des semaines, préparent un événement. Aux préparations « classiques » inhérentes à la programmation de toute activité s'ajoutent des démarches administratives qui, comme dans bien d'autres domaines, n'ont pas évolué vers la simplification. Le fait de devoir communiquer un maximum d'informations et de répondre à certaines obligations dans le cadre de la mise sur pied d'une activité ne relève pas d'un excès de zèle de votre administration communale mais vise à répondre aux demandes des services de police (en application de l'ordonnance générale de de police) et des services de secours afin de garantir aux organisateurs et aux participants le bon déroulement des événements de tous ordres.

Je précise également, qu'outre le traitement des demandes émanant des sociétés et des associations locales, les services compétents de notre commune sont souvent sollicités pour remettre un avis pour des événements extérieurs (courses cyclistes, randonnées VTT, marches, trails, etc...) qui empruntent le territoire communal.

Comme vous l'aurez constaté, les chantiers de la rue des Fusillés et de l'Allée des Saules sont terminés. Je remercie les riverains pour avoir accepté avec tolérance et patience les désagréments liés à ce type de travaux.

Dans la gestion d'une commune, on ne peut jamais faire basculer l'interrupteur sur pause. D'autres projets sont à l'étude tels que : la traversée de Nereth, l'égouttage de la rue du Pensionnat à Membach, la construction d'un terrain multisport derrière la nouvelle école de Membach, l'aménagement d'un périmètre reprenant le parvis de l'église, le parking et le parc communal à Baelen. A ces projets d'une certaine envergure s'ajoutent des investissements plus modestes qui feront également l'objet d'informations au travers des moyens de communication de la commune.

Félicitations au nouveau Roy du tir de la Saint-Paul, Benoît Colle.

Bonne période estivale à toutes et tous et bonnes vacances scolaires à la jeunesse.

Votre Bourgmestre,
Maurice Fyon



Administration communale de Baelen • rue de la Régence 1 • 4837 BAELEN
Tél. : 087 76 01 10 • Site internet : www.baelen.be

Bulletin communal bimestriel

Editeur responsable : Maurice FYON, Bourgmestre
Rédaction et coordination : Maurice FYON

Prochaine édition : **septembre - octobre 2023** distribué **du 4 au 8 septembre**.

Date limite de remise des documents : 15 août 2023.

Envoi de documents par e-mail à bulletincommunal@baelen.be en fichier traitement de texte sans mise en page particulière, photos en format.jpg (300dpi) à envoyer en pièce jointe.

**SITE INTERNET DE
LA COMMUNE DE BAELEN****www.baelen.be****BUREAUX
DE L'ADMINISTRATION
COMMUNALE****HORAIRE D'ÉTÉ**

LUNDI	8H30 - 12H
MARDI	8H30 - 12H
MERCREDI	8H30 - 12H
JEUDI	8H30 - 12H
VENDREDI	8H30 - 12H

HORAIRE D'ÉTÉ : ATTENTION !

Pour cause de personnel réduit pendant les vacances, **les bureaux** de l'Administration communale **seront fermés tous les après-midis du 1^{er} juillet au 31 août**.

Une permanence UNIQUEMENT pour le service Population/État civil sera assurée le samedi de 9h à 12h aux dates suivantes : le 8/07, le 29/07, le 12/08 et le 26/08.

L'administration fonctionnant en service réduit, il est possible que le temps d'obtention de certains documents soit un peu plus long que durant l'année. Merci de votre compréhension.

Les dossiers d'urbanisme en cours d'enquête publique sont **consultables le samedi** durant la permanence.

Attention : l'agent présent lors de la permanence n'a pas connaissance des dossiers d'urbanisme, il ne pourra fournir aucun renseignement ni prendre de message.

Pour des informations sur les dossiers d'urbanisme en cours d'enquête publique, veuillez prendre contact avec le service urbanisme (Madame Deliège) - urbanisme@baelen.be ou 087.76.01.21 du lundi au vendredi

BUREAUX FERMÉS

L'Administration communale sera fermée :

Le vendredi 21 juillet (Fête nationale)

Le mardi 15 août (Assomption)

PLANNING PARUTIONS 2023 DU BULLETIN COMMUNAL

Période	Remise des textes à l'Adm. communale	Date de distribution postale
sept/oct 2023	15-août-23	du 4 au 8 septembre
nov/déc 2023	15-oct-23	du 6 au 10 novembre



UN GRAND MERCI DU FOND DU COEUR POUR TOUTES LES MARQUES
DE SYMPATHIE TÉMOIGNÉES À L'OCCASION DE MON 90^e ANNIVERSAIRE !

Vos jolies cartes, vos petits cadeaux ou votre visite m'ont rempli de joie.

Yvan Nyssen et famille

OBJETS TROUVÉS

Renseignements: Administration communale (087/76.01.10)

Les objets trouvés sont conservés à l'administration communale.

N'hésitez pas à contacter le service population si vous avez perdu quelque chose.



**VOUS AIMEZ PARTICIPER À NOS ACTIVITÉS !
VOUS SOUHAITEZ ÊTRE TENUE INFORMÉ DE
L'ACTUALITÉ COMMUNALE ?**

**ALORS, INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE
NEWSLETTER SANS TARDER !**

**RENDEZ-VOUS SUR WWW.BAELEN.BE
POUR VOUS INSCRIRE**

TONTE DES PELOUSES

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des tondeuses et de tout engin bruyant est **INTERDIT DURANT TOUTE LA JOURNÉE LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS**, ainsi que les autres jours entre 20h et 8h.

(Article 132.2 de l'Ordonnance de police administrative adoptée par le Conseil communal)

**ALE DE BAELEN (ASBL)**

Rue de la Régence, 6 B-4837 Baelen - Tél. : 087/76.01.28 0477/92.21.40

aledebaelen@gmail.com

Lundi : 8h30 - 12h00 / 13h00 - 16h00

Mardi : 8h30 - 12h00 / 13h00 - 16h00

Mercredi : joignable uniquement par téléphone ou par mail

Jeudi : joignable uniquement par téléphone ou par mail

Vendredi : Fermé



ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

Talia Lohay, rue des Tilleuls, 1 (19/04)
Pia Deroanne, route d'Eupen, 90E (20/04)
Julien Palm, Forges, 4 (29/04)

DÉCÈS

Louise Heusschen, rue du Pensionnat, 7 (17/04)
Odile Fyon, vve de Gilbert Dumoulin, rue du Pensionnat, 7 (05/05)
Eric Scheppers, rue Ma Campagne, 1B/2 (10/05)
Maria Posch, rue de la Station, 22 (01/06)
Hubert Bastin, époux de Lilli Goka, Heggensbrück, 4 (06/06)
Roger Nix, route d'Eupen, 193 (11/06)

MARIAGE

Eric Lefranc et Angela Thoren, rue Boveroth, 20 (28/04)
Olivier Janssen et Tania Hupperetz, route Jean XXIII, 12/1 (06/05)
Arnaud Salvé et Sophie Rauw, route d'Eupen, 90F (13/05)
Olivier Rommes et Yvette Luyks, rue du Thier, 10 (13/05)
Fabian Hirsch et Françoise Pirenne, Nereth, 12F (20/05)
Nicolas Crepin et Aurélie Marquet, Horren, 1 (03/06)



LE PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EUPEN - BAELEN

Les investisseurs qui souhaiteraient implanter leur entreprise dans le parc d'activités économiques de Eupen - Baelen, situé rue Mitoyenne, peuvent s'inscrire auprès de la SPI (Service Promotion Initiatives en Province de Liège). Ils seront dès lors inscrits sur une liste d'attente qui constitue l'ordre de traitement des dossiers.

Atrium Vertbois, rue du Vertbois, 11 - B-4000 LIEGE | Tél. : 04/230.11.11 | Fax : 04/230.11.20 | www.spi.be



POSTE DE POLICE DE BAELEN

Heures d'ouverture :

Mercredi : de 13h00 à 17h00 > uniquement pour les plaintes.

Veuillez prendre rendez-vous au 087/76.66.71

En-dehors de ces heures, vous pouvez vous adresser à l'Antenne de Welkenraedt, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 du lundi au vendredi. Tél. : 087/343.580

EN CAS D'URGENCE, FORMEZ LE 101



WELKENRAEDT, PLOMBIÈRES, BAELEN

Place des Combattants, 21
 B-4840 WELKENRAEDT

T 087/69 32 00 - F 087/69 32 00

E maisondelemploi.welkenraedt@forem.be

Lundi et mercredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00

Mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h00

CPAS DE BAELEN

UNE FOIS PAR MOIS AU CPAS DE BAELEN :

AIDE JURIDIQUE DE PREMIÈRE LIGNE

Permanences d'informations juridiques accessibles **gratuitement à TOUS !**

Les prochaines permanences auront lieu **tous les troisièmes vendredis du mois :**

- ✓ **Vendredi 14/07/2023** de 10 à 11 heures
** attention, 2^{ème} vendredi !*
- ✓ **Vendredi 18/08/2023** de 10 à 11 heures
- ✓ **Vendredi 15/09/2023** de 10 à 11 heures
- ✓ **Vendredi 20/10/2023** de 10 à 11 heures
- ✓ **Vendredi 17/11/2023** de 10 à 11 heures
- ✓ **Vendredi 15/12/2023** de 10 à 11 heures





LE SAVIEZ-VOUS ? L'ÉMONDAGE DES PLANTATIONS

BIEN DES CITOYENS N'ONT PAS UNE INFORMATION PRÉCISE CONCERNANT CERTAINES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ, DE SALUBRITÉ ET DE TRANQUILITÉ PUBLIQUES.

NOUS AVONS DÉCIDÉ DE PUBLIER DANS CETTE RUBRIQUE DES EXTRAITS DE L'ORDONNANCE DE POLICE ADMINISTRATIVE GÉNÉRALE ADOPTÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAL.

L'ÉMONDAGE DES PLANTATIONS SE TROUVANT SUR LES PROPRIÉTÉS, EN BORDURE DE VOIRIE.

Les haies et plantations bordant la voie publique et délimitant les prairies et terrains exploités par nos agriculteurs :

- ✓ La taille doit avoir lieu au minimum une fois par an et avant le 1^{er} novembre.
- ✓ L'entretien du talus ou de l'accotement herbeux de la voie publique sur une largeur de 50 cm doit être assuré également.
- ✓ La largeur de la haie placée à la limite du domaine public ne peut dépasser 20 cm de l'aplomb du pied de la haie, du côté de la voie publique.
- ✓ Les branchages taillés doivent être évacués dans les huit jours sauf s'il s'agit d'accotements herbeux hors agglomération et que les branchages sont déchiquetés à un gabarit inférieur à 1 cm x 2,5 cm.
- ✓ Le trottoir et les chemins doivent être nettoyés sous peine d'une sanction administrative communale

Les haies et plantations bordant la voie publique et délimitant les parcelles bâties ainsi que les parcs et jardins en zone agglomérée :

- ✓ La plantation des haies ne peut être effectuée à moins de 50 cm de la limite du domaine public.
- ✓ La taille doit avoir lieu autant de fois que nécessaire afin de ne pas laisser déborder la haie ou plantation sur la voie publique à moins de 2,5 m au-dessus du sol.

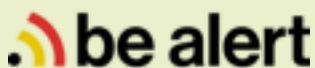
- ✓ Le ramassage et l'évacuation des déchets et branches résultant de la taille doivent être immédiats.

Dispositions applicables à toutes les plantations et haies bordant la voie publique :

- ✓ La taille des plantations et haies empêchera en permanence tout débordement sur la partie carrossable d'une voie publique à moins de 4,5 m au-dessus du sol et tout débordement à moins de 3 m du sol de toute voie publique non carrossable ou réservée aux piétons, cyclistes et cavaliers.
- ✓ La taille des plantations et haies situées à l'intérieur d'un virage empêchera tout débordement sur le domaine d'une voie publique carrossable à moins de 4,5 m du sol. La même mesure est applicable jusqu'à 10 m de l'amorce de l'intérieur d'un virage.
- ✓ La taille ne peut maintenir de débordements au-dessus d'un accotement ou d'un trottoir en ligne droite ou à l'extérieur d'un virage à moins de 2,5 m du sol ni réduire d'aucune manière la largeur d'un trottoir ou d'un accotement le long d'une voie carrossable.
- ✓ La taille des haies le long d'un chemin non carrossable doit laisser en permanence une distance latérale dégagée de 2 m par rapport à l'axe d'un chemin et ne peut jamais déborder sur le domaine public si le chemin a une largeur légale inférieure à 4 m, même si des plantations existent sur le domaine public.

Le riverain est en outre tenu d'obtempérer aux mesures complémentaires prescrites par l'autorité compétente.

Dans le cas d'une parcelle comportant plusieurs copropriétaires, l'obligation incombe solidairement à chacun d'eux.



NOTRE COMMUNE A FRANCHI LE CAP ET ADHÈRE AU SYSTÈME D'ALERTE NATIONAL

BE-ALERT, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Be Alert est un système d'alerte qui permet aux personnes inscrites dans un périmètre défini de recevoir via sms, mail ou téléphone, les premières mesures à prendre en cas de situation d'urgence, transmises par la Commune, la Province ou l'autorité fédérale.

POUR QUI ?

Toutes les personnes inscrites au système dans la zone où se déroule la situation d'urgence. Il est possible de s'inscrire plusieurs fois afin d'être repris dans les listes pour son domicile mais aussi son lieu de travail, l'école des enfants...

POUR QUOI ?

Pour réduire les conséquences de la situation d'urgence en avertissant la population en quasi temps réel de la survenance de la crise et en permettant la mise en place des premières mesures de sécurité pour la protection des personnes et des biens.

COMMENT Y ADHÉRER ?

En remplissant le formulaire sur www.be-alert.be.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

L'adhésion et la réception des informations sont gratuites.



Commune de
Baelen

“Reden, reden, ... lernen!”
Activités ludiques et sans prise de tête
pour oser parler l'allemand !”



65€

de 19h à 20h30

Au Bailus à Baelen

° Dès 15 ans : les lundis du 5 septembre jusque fin janvier

OU

les mardis du 6 septembre jusque fin janvier

° Connaissances de base de l'allemand requises (niveau A2/B1)

° **Infos et inscriptions** : ° arnaud.scheen@baelen.be

° 0494/086872

En collaboration avec l'ASBL Centre Culturel et Sportif de Baelen



La Guinguette du

21 juillet

à Baelen dès 15h

Entrée GRATUITE



Rendez-vous sur l'Espace des Rencontres pour fêter entre amis ou en famille la Fête nationale belge !

Au programme :

Château gonflable et grimage

Animations musicales

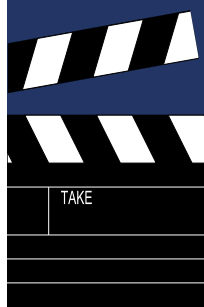
16h: Société Royale les fanfares Baelen

18h: Groupe Turlututrad (musique populaire tyrolienne)

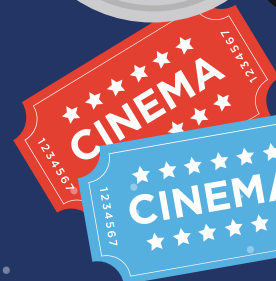
20h: Braserio - Tribute Pierre Rapsat (version accoustique en duo)

22h: Dj Bi' Cue

Restauration: organisée par le Foot de Baelen



Cinéma en plein air à Baelen



Vendredi 1^{er} septembre à 20h
Dans la cour primaire de l'école de Baelen

Prix: 5€ (prévente à la bibliothèque de Baelen) - 7€ (sur place)

Boissons et petites
restaurations prévues



Infos : cindy.bours@baelen.be ou 0498/40 19 57
Réservations: Bibliothèque de Baelen



Une organisation de l'ASBL Centre
Culturel et Sportif de Baelen



3^E ÉDITION ! UNE SÉANCE DE CINÉMA EN PLEIN AIR, UN ÉVÉNEMENT À NE PAS MANQUER

ENEZ PROLONGER LES VACANCES D'ÉTÉ AVEC UNE SÉANCE CINÉ À BAELEN, 5 € LA PLACE RÉSERVÉE :-)

Quoi de plus agréable, pour profiter encore un rien de l'ambiance des vacances d'été, qu'un ciné convivial! Nous vous proposons de venir partager un beau moment cinéma lors de la projection du film « Belle et Sébastien » de Nicolas Vanier sur grand écran. Pour rendre le moment encore plus chaleureux, nous prévoyons boissons, pop-corn et sucreries! Cette année encore, l'événement se déroulera à Baelen, dans la cour de l'école primaire.

Afin de faciliter l'organisation de cette belle soirée, nous vous donnons la possibilité de réserver vos places à la bibliothèque communale de Baelen jusqu'au jeudi 31 août. (Selon l'horaire habituel.) Pour plus d'informations, merci de contacter les organisateurs à l'adresse mail suivante : cindy.bours@baelen.be ou au numéro de téléphone ci-joint : 0498/40.19.57.

Quand ? LE VENDREDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2023 À PARTIR DE 19H30 (projection du film prévue à 20h30).

Où ? Dans la cour de l'école communale de Baelen.

Pour qui ? Film tout public, idéalement à partir de 6 ans.

Combien ? 5 €/personne en prévente à la bibliothèque communale de Baelen jusqu'au jour précédent la séance – 7 €/personne le jour même.

Modalités : Il vous sera possible de profiter de chaises mises à votre disposition pour l'événement mais vous pourrez également apporter vos chaises de camping, sièges ou couvertures.

En cas de conditions météorologiques défavorables, la séance sera diffusée dans la salle du centre culturel qui se trouve à deux pas.

Une organisation de l'ASBL Centre Culturel et Sportif de Baelen

« Belle et Sébastien »

Réalisateur : Nicolas Vanier

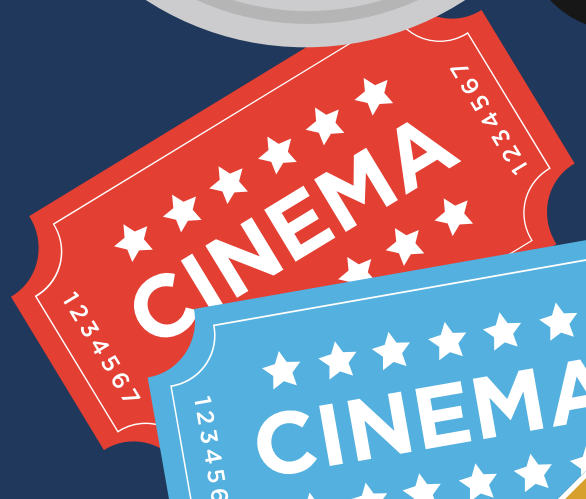
Genres : Fiction / Film familial / Comédie dramatique

Pays : France | Année : 2012 | Durée : 1h36

Résumé

Cela se passe là-haut, dans les Alpes. Cela se passe là où la neige est immaculée, là où les chamois courent les marmottes, là où les sommets tutoient les nuages. Cela se passe dans un village paisible jusqu'à l'arrivée des Allemands. C'est la rencontre d'un enfant solitaire et d'un chien sauvage.

C'est l'histoire de Sébastien qui apprivoise Belle. C'est l'aventure d'une amitié indéfectible. C'est le récit extraordinaire d'un enfant débrouillard et attendrissant au coeur de la Seconde Guerre Mondiale. C'est l'odyssée d'un petit garçon à la recherche de sa mère, d'un vieil homme à la recherche de son passé, d'un résistant à la recherche de l'Amour, d'une jeune femme en quête d'aventures, d'un lieutenant allemand à la recherche du pardon. C'est la vie de Belle et Sébastien...





LE MÉRITE SPORTIF, CULTUREL ET ASSOCIATIF SERA À NOUVEAU DÉCERNÉ CETTE ANNÉE LORS D'UNE SOIRÉE FESTIVE LE SAMEDI 28 OCTOBRE 2023.



Le mérite sportif, culturel et associatif sera à nouveau décerné cette année lors d'une soirée festive le samedi 28 octobre 2023. Les candidatures peuvent être proposées par toute personne intéressée avant le 30 septembre à l'aide du formulaire disponible à l'administration communale ou téléchargeable sur <https://www.baelen.be/loisirs/merite-sportif-culturel-et-associatif/merite-sportif-culturel-et-associatif-2023>

i Toutes les modalités et informations utiles concernant l'organisation de la soirée du mérite sportif, culturel et associatif seront communiquées en temps voulu.

Ci-dessous le règlement

Règlement relatif aux mérites sportif, culturel et associatif

Article 1^{er} : Les mérites sportif, culturel et associatif sont attribués chaque année au cours du quatrième trimestre. La période de référence est située entre le 1^{er} septembre de l'année précédente et le 31 août de l'année en cours.

Article 2 : Pour le mérite sportif, toutes les spécialités et disciplines sportives sont mises sur pied d'égalité, qu'elles soient exercées par des sportifs professionnels ou amateurs, valides ou moins valides.

Article 3 : Les candidats pour les mérites sportif, culturel et associatif doivent :

- ✓ S'il s'agit de personnes physiques : être domiciliées à Baelen ou pratiquer leur activité dans un club ou groupement ayant son siège social dans la Commune.
- ✓ S'il s'agit de clubs ou groupements : avoir leur siège social et leurs activités principales à Baelen.

Article 4 : Les candidatures, présentées par toute personne intéressée, appuyées par des documents et justifications utiles (curriculum, articles de presse, ...), sont adressées à l'administration communale pour le 30 septembre au plus tard, à l'aide du formulaire disponible à l'administration communale et également téléchargeable sur le site de la Commune.

Article 5 : Le jury d'attribution est composé de la façon suivante :

- ✓ Président : l'Echevin des Sports en exercice.

✓ Membres de droit : le Bourgmestre, l'Echevin de la Culture et deux Conseillers communaux en exercice.

✓ Membres facultatifs : un représentant de chaque association culturelle et sportive de la Commune.

Article 6 : Trois prix sont attribués, à savoir :

✓ Le mérite sportif, attribué annuellement à un club, un groupement ou un sportif qui, dans la pratique de son sport, contribue au renom du sport. Un ou deux accessits pourront être attribués.

✓ Le mérite culturel, attribué annuellement à un groupement ou une personne qui s'est distingué(e) dans la pratique de son activité culturelle.

✓ Le mérite associatif, attribué annuellement pour autant qu'une candidature le justifie, à une personne qui s'est dévouée depuis de nombreuses années dans le monde sportif, culturel ou associatif local.

Article 7 : Le jury définira son mode de fonctionnement. Il a la faculté de ne pas attribuer un ou plusieurs mérites en l'absence de candidatures valables et de proposer en séance un candidat qui n'aurait pas envoyé de candidature. Ses décisions sont sans appel et se prennent en séance unique.

Article 8 : Les prix seront remis au cours d'une séance officielle et publique.

Règlement relatif aux mérites sportif, culturel et associatif adopté le 14 mars 2022 par le Conseil communal de Baelen.

UN PONT À 10 MÈTRES AU-DESSUS DE LA ROUTE DOLHAIN-VERVIERS

RECHERCHES HISTORIQUES

ON A BESOIN DE VOTRE AIDE ! MERCI D'AVANCE !

Afin d'étoffer tous les renseignements déjà obtenus et publiés sur l'histoire de Baelen-Membach, nous recherchons une gravure ou une peinture représentant le pont provisoire à croisillons ayant permis l'acheminement des pierres et matériaux en vue de la construction du Barrage de la Gileppe (vers 1870). Ce pont reliait l'ancienne gare de Dolhain-Gileppe au barrage via « La vieille route », Goé, Béthane, Membach. Il surplombait d'une bonne dizaine de mètres la route de Verviers (avenue Reine Astrid), le chemin de fer à voies étroites y circulait, passait au niveau des maisons actuelles 11a et 13, puis sous le Thier de Limbourg (entre les actuelles maisons n° 30 et 34).

(À ne pas confondre avec l'ancien pont sur la Vesdre au bout de la cité Carlier. Pont qui permettait, lui, l'accès au château de Limbourg via un chemin carrossable et très sinueux).

Cette gravure existe, elle a été exposée à l'école de Limbourg lors d'une rétrospective historique il y a une soixantaine d'années !

QUI POSSÉDERAIT CETTE GRAVURE ?

Nous serions ravis, si vous pouviez nous éclairer à ce sujet et merci d'avance pour votre aide !

Camille Meessen | 0477 731 258

André Hauglustaine | 0032 478 214809



COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

À **BAELEN** ET À **MEMBACH**, LE JOUR DE COLLECTE DES DÉCHETS EST LE LUNDI : CHAQUE SEMAINE POUR LES DÉCHETS MÉNAGERS, UNE SEMAINE SUR DEUX POUR LES PMC ET PAPIERS/CARTONS (À VÉRIFIER DANS VOTRE CALENDRIER INTRADEL).

Les conteneurs ainsi que les sacs PMC et les papiers-cartons doivent être placés à rue le dimanche après 19h ou le lundi avant 6h.

Les poubelles qui n'ont pas été récoltées devront être reprises par leurs propriétaires jusqu'à la prochaine collecte. En effet, tout dépôt des poubelles en dehors des horaires prévus pour le ramassage pourrait être sanctionné par une amende.

Si vos poubelles n'ont pas été récoltées alors qu'elles avaient été déposées avant l'heure limite et ne présentaient pas d'erreur de tri, vous pouvez contacter Intradel au 04/240.74.74 dans les 24h de la collecte pour savoir si un deuxième passage peut être prévu.

PETIT RAPPEL DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE

Modalités de collecte des déchets ménagers et des déchets ménagers assimilés

Article 28

§1^{er}. Les déchets ménagers et les déchets ménagers assimilés sont déposés dans les récipients de collecte devant l'immeuble d'où ils proviennent, au jour fixé par le collège communal et au plus tôt la veille à 19 heures. Les collectes pouvant débuter dans certains quartiers dès 7 heures du matin, tout usager prend ses dispositions afin que les déchets soient sortis à temps. L'usager prend également toutes les précautions de rigueur compte tenu des circonstances et prévisions météorologiques.

§10. Si pour quelque raison que ce soit (neige, verglas, grêle...), la collecte n'a pas été effectuée le jour fixé, les récipients de collecte et, d'une manière générale, les déchets non collectés doivent être rentrés par les personnes les ayant déposés et ce, le jour même à 20 heures au plus tard.

Dépôt anticipé ou tardif

Article 29

Un dépôt anticipé ou tardif constitue une infraction à la présente ordonnance. Par dépôt anticipé, on vise le dépôt qui ne respecte pas les modalités d'horaire fixées par la présente ordonnance. Par dépôt tardif, on entend le dépôt qui est réalisé après le passage de l'opérateur de collecte de déchets.

INTERDICTIONS DIVERSES

Article 40.

Il est interdit :

De déposer ou de laisser des récipients le long de la voirie publique à des jours autres que ceux prévus pour la collecte, sauf autorisation écrite et préalable du Bourgmestre ; s'ils ne sont pas collectés en même temps que les déchets qu'ils contiennent, les récipients doivent être rentrés le jour même de la collecte ;

Sanctions

Article 41

Sans préjudice de l'éventuelle sanction administrative prononcée par le Collège communal, sera puni d'une amende administrative de maximum 250 euros quiconque contrevient aux dispositions des articles des sections 1 à 8 du présent chapitre.



DISTRIBUTION DU BULLETIN COMMUNAL

Si vous n'avez pas reçu votre bulletin communal dans votre boîte aux lettres, sachez que dans les jours qui suivent la distribution postale, nous déposons une quinzaine d'exemplaires dans les boulangeries de notre commune.

Si votre voisin n'a pas reçu son bulletin communal, faites-lui suivre cette information.

FAIRE PARAÎTRE DE L'INFO DANS LE BULLETIN COMMUNAL

L'objectif du bulletin communal est de relayer l'information locale à l'attention des habitants de notre commune, que ce soit sur la vie sociale, administrative, culturelle, associative ou économique. S'il s'agit d'information commerciale, vous devez contacter la société **Régifo** (tél **071/74.01.37**) qui gère, par convention, les parutions publicitaires qui sont payantes.

Concernant les activités d'associations locales, il suffit d'envoyer par mail à bulletincommunal@baelen.be un fichier en format traitement de texte (type Word) avec vos activités, actualités... Pour les remerciements suite à un décès, une communion, un anniversaire de mariage... la procédure est identique.

Nous sommes ouverts à toute suggestion pour traiter de sujets divers, notamment pour la rubrique « dossier » avec une analyse détaillée, ou en version courte dans la rubrique des nouvelles « en bref ». N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, critiques, idées, coups de cœur, par e-mail (bulletincommunal@baelen.be) ou par téléphone au Bourgmestre, qui gère la coordination (**0476/40.67.14**).

Pour rappel, la date limite de remise des textes est fixée au 15 du mois qui précède la parution. Pensez-y et n'oubliez pas d'anticiper !



Votre commune est également sur facebook !

DES CONSEILLERS POUR ACCOMPAGNER VOS PROJETS



Les Conseil'Haies Yes We Plant sont à vos côtés dans vos projets de plantation de haies et d'arbres, que vous soyez un particulier, un collectif, une entreprise, un pouvoir local...

Cette équipe de spécialistes de la plantation vous offre un soutien personnalisé allant de la conception à la réalisation de vos plantations, en passant par vos démarches administratives. Un Conseil'haie peut par exemple vous accompagner :

- ✓ Dans la réalisation pratique de vos projets de plantation (choisir le site de plantation le plus adéquat, trouver les essences les plus intéressantes dans votre contexte, planter et entretenir vos nouvelles plantations...).
- ✓ Dans vos tâches administratives telles que la demande de subvention ou la rédaction d'un cahier des charges pour faire appel efficacement à des entreprises de plantation.
- ✓ Par un appui à l'organisation de chantiers avec les citoyens, la commande groupée de plants, la supervision des planteurs, la recherche de main d'œuvre, etc.

Mandatés par la Wallonie pour le projet Yes We Plant, les Conseil'Haies sont à votre service sur tout le territoire de la région !

POUR CONTACTER UN CONSEIL'HAIE,

Appelez le **081 64 96 40** ou écrivez-leur :

- ✓ Si vous représentez une entreprise, un zoning : entreprise@plantc.be
- ✓ Si vous êtes citoyen.ne, faites partie d'une associations, d'un GAL... : citoyen@faune-biotopes.be
- ✓ Si vous représentez une commune, une intercommunale, un pouvoir public : pouvoir.public@faune-biotopes.be
- ✓ Si votre projet se situe en terrain agricole : plantations@natagriwal.be

L'ÉQUIPE

Nos Conseil'Haies travaillent à l'origine pour les associations Faune & Biotopes et PlantC et complètent le travail de soutien des projets en milieu agricole de **Natagriwal**. Ils connaissent donc bien le sujet des plantations en Wallonie !

Faune & Biotopes asbl agit pour la conservation de la faune et de la flore sauvages en se focalisant sur l'amélioration de leurs habitats. Elle recherche aussi le consensus entre les acteurs des territoires, en vue de rendre les actions intégrées et durables. L'équipe de Conseil'haies chez Faune & Biotope est constituée de **Corentin Cools**, **Valérie Charles**, **Marie Deneubourg** et **Madison Warnier** et distille des conseils aux particuliers et aux pouvoirs locaux.

Leur rôle s'articule autour de divers points :

- ✓ Démarchage auprès des agriculteurs et communes concernant les projets de plantation ;
- ✓ Sensibiliser et encadrer les chasseurs dans un objectif de chasse durable ;
- ✓ Accompagnement technique dans le cadre de projets de compensation environnementale ;
- ✓ Sensibilisation du grand public à divers enjeux liés à l'environnement ;
- ✓ Mission de développement de cartographies des zones où planter des haies

PlantC a comme objectif principal le montage et le financement, provenant en grande partie des entreprises, leurs principaux clients, de projets de plantation en milieu agricole. Ils réalisent également des projets de biodiversité sur les biens fonciers d'entreprises... L'équipe des Conseil'haies chez PlantC est constituée de **Lucas Gossiaux** et **Romain Ribéraud** qui se tiennent à disposition des entreprises.

LE MOUSTIQUE TIGRE

SOYONS VIGILANTS!

ÉVITEZ
les points d'eau stagnante

COUVREZ
les réservoirs d'eau et les poubelles

NETTOYEZ
régulièrement vos gouttières, drainages et canalisations

PORTEZ
de préférence des vêtements de couleur claire

PROTÉGEZ-VOUS
en utilisant des répulsifs uniquement si besoin

**PARTICIPEZ
À LA SURVEILLANCE
DU MOUSTIQUE TIGRE**

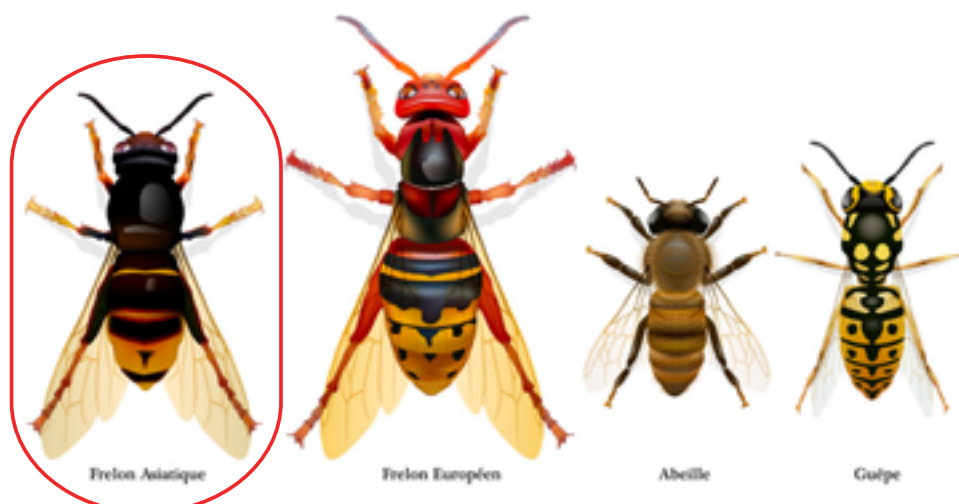
Signalez sa présence sur www.surveillancemoustiques.be ou en scannant le QR code ci-contre.

LA ZONE DE SECOURS VHP VOUS INFORME



FRELONS ASIATIQUES

En 2016, un premier nid de frelons asiatiques a été découvert en Wallonie dans la région de Tournai. Depuis, sa progression n'a cessé de croître. Cet insecte menace directement les abeilles auxquelles il fait chasse sans merci. C'est pourquoi il est considéré comme une espèce invasive et fait l'objet d'un suivi particulier par l'administration régionale. Le frelon asiatique a l'aspect d'une grande guêpe très foncée. Il est un peu plus petit que le frelon européen.



QUE FAIRE EN CAS DE DÉCOUVERTE D'UN NID ?

Il convient d'en informer la cellule espèces invasives du Service public de Wallonie via le formulaire d'encodage en ligne

http://observatoire.biodiversite.wallonie.be/enquetes/enquete.aspx?e:invasives&tax=Vespa_velityna

Une photo sera impérativement jointe au signalement pour permettre la validation de l'information.

En aucun cas, il ne faut tenter de détruire le nid soi-même !

Une première équipe viendra authentifier la colonie, et la destruction sera réalisée par du personnel spécialement formé et équipé pour cette tâche dans les 48h maximum. Il vous faut, pour cela, former le **112**. L'intervention est **gratuite**.



ACCUEIL EXTRASCOLAIRE & PLAINES DE VACANCES

Un plus pour les enfants !

LE SERVICE ACCUEIL EXTRASCOLAIRE ET PLAINES DE VACANCES PORTE UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX CONDITIONS DE VIE SAINES DE L'ENFANT ET EST CONSCIENT QUE CHAQUE ENFANT EST UNIQUE. LES ANIMATEURS-TRICES VEILLENT À INDIVIDUALISER LE PLUS POSSIBLE L'ACCUEIL, ASSURENT UNE STABILITÉ ET UN CLIMAT DE CONFIANCE AVEC L'ENFANT. DES ACTIVITÉS NOMBREUSES ET VARIÉES SONT PROPOSÉES AUX ENFANTS SOUS FORME D'ATELIERS : CULINAIRES, SPORTIFS, ARTISTIQUES, CULTURELS, ETC.

LES MAÎTRES-MOTS SONT : **DÉCOUVERTE, PLAISIR ET CRÉATIVITÉ**



ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Situé dans les locaux des deux écoles communales, l'accueil extrascolaire est un **espace-temps distinct de l'enseignement**. Le temps libre est un moment de transition entre la maison et l'école durant lequel nous souhaitons que **les enfants puissent s'épanouir et se développer en toute sécurité** dans le respect des valeurs inculquées à l'école et en famille.

Notre idéal est de rassembler tous les enfants sans distinction, en promouvant les valeurs d'égalité, de solidarité, de respect et de tolérance. Le respect des choses et des personnes est une valeur importante de la vie en groupe. **Les périodes d'accueil offrent une véritable expérience de vie en communauté.**



Le bien-être de l'enfant se construit de manière sociale, physique et culturelle.

Nos fondements et finalités résident dans l'écoute de l'enfant, de ses besoins, mais aussi l'écoute de son entourage direct. La communication est une valeur importante qui garantira un accueil adapté et de qualité, offrant à chaque enfant les éléments indispensables à son bon développement.

L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT ET LES PLAGES HORAIRES

Les accueillant(e)s sont désigné(e)s, engagé(e)s et rémunéré(e)s par l'Administration communale, en respectant les normes d'encadrement souhaitées par l'ONE. L'encadrement est susceptible d'évoluer en fonction du nombre d'enfants fréquentant l'accueil.

Les accueillant(e)s sont supervisées par une responsable de projet, Madame Laurence Schoubben, sous l'autorité de l'échevin responsable de l'accueil temps libre.

Les accueillant(e)s extrascolaires sont un trait d'union fondamental entre l'école et la famille. Leurs missions sont par conséquent multiples et variées : ce sont des professionnel(le)s disposant d'une formation adaptée à l'accueil temps libre. Tou(te)s les accueillant(e)s sont invité(e)s à suivre un plan de formation continue répondant aux exigences du décret ATL.

Les accueillant(e)s actuellement en fonction ont suivi et continuent de suivre des formations en lien direct avec leur travail. C'est-à-dire qu'ils/elles devront suivre 50 heures de formation (minimum) tous les 3 ans.

Le personnel est responsable de l'encadrement des enfants :

1. Avant et après l'école :

- De 7h30 à 8h30 du lundi au vendredi.
- De la fin des cours jusque 18h00 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- De 12h05 à 13h00 le mercredi (uniquement à Baelen).

2. Lors des journées pédagogiques de 7h30 à 18h00.



ACTIVITÉS

L'équipe d'encadrement est soucieuse de respecter le rythme naturel de l'enfant, surtout pour les plus petits. Les enfants ont le choix de participer ou non aux activités. Les enfants ne désirant pas prendre part à l'activité s'occupent librement (dessin, coloriage, jeux de société, puzzle...). Nous sommes convaincus de l'importance de laisser à l'enfant la possibilité de se reposer, de rêver, d'avoir un moment de temps libre, surtout après l'école.

Afin de rendre l'accueil plus actif, les activités proposées seront surtout ludiques ou éducatives.

En cas de beau temps, les activités de plein air sont privilégiées.

L'accueil se veut donc actif et non une simple « surveillance » des enfants. Nous ne voulons pas que l'accueil soit un parking pour enfants.

Les activités sont adaptées à l'âge et aux possibilités des enfants. Elles ne constituent qu'un canevas et s'adaptent tout naturellement aux circonstances, aux attentes et aux désirs. Dans la mesure du possible, nous sommes attentifs à demander l'avis aux enfants dans l'organisation des activités au sein de l'accueil.

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DU MERCREDI APRÈS-MIDI

La commune, depuis quelques années, répond à la demande des parents qui ont des obligations professionnelles, en offrant à leur(s) enfant(s), un accueil de qualité le mercredi après-midi.



On entend par accueil, des ateliers ou activités organisés et encadrés par du personnel compétent.

Cet accueil est regroupé sur un même site, à savoir l'école de Baelen. Les enfants de Membach sont véhiculés vers le site de l'accueil de Baelen.

« **Les Zigotos** » accueille les enfants, en période scolaire, le mercredi de 12h05 à 17h30.

Les enfants mangent leur casse-croûte à l'arrivée au local et ensuite, une période de jeux libres (intérieurs et/ou extérieurs) est proposée. Les activités dirigées se déroulent de 13h30 à 15h30. Le programme varie chaque semaine : jeux, peinture, cuisine, bricolages, promenades, excursions, sports, luge...

La reprise des enfants par les parents aura lieu à partir de 15h40 afin de ne pas perturber les activités.

L'accueil extrascolaire est accessible à tous les enfants résidant dans la commune de Baelen-Membach et/ou inscrits au sein des écoles communales.

La priorité sera donnée aux enfants dont les deux parents sont légalement occupés professionnellement.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Madame **Laurence Schoubben**, à l'administration communale ou par mail à : atl@baelen.be.

AIDE AUX DEVOIRS

Une « **aide aux devoirs** » est proposée aux enfants qui sont inscrits à l'accueil extrascolaire et qui souhaitent faire leurs devoirs.

Attention, il ne s'agit pas d'une école de devoirs. Celle-ci est encadrée par un enseignant. En aucun cas, il ne peut se substituer au rôle des parents. Le contrôle parental reste de mise sur la bonne réalisation des devoirs de leurs enfants. D'ailleurs, les enfants n'ont qu'un temps délimité pour faire ou commencer leurs devoirs !!



POMPIER - 05/05/2023



LES PLAINES DE VACANCES

La Commune de Baelen organise régulièrement des activités pour les enfants âgés de 3 à 12 ans durant les vacances scolaires.

Ces activités se déroulent dans les locaux de l'école communale de Baelen. Toutes les activités sont encadrées par une équipe dynamique, composée d'un coordinateur de plaine et d'animateurs motivés. Les enfants sont répartis en plusieurs groupes en fonction de leur âge et profitent à leur rythme des infrastructures du village et de la nature environnante.

NATURE - 04/05/2023



UN ENCADREMENT CONTRÔLÉ PAR L'ONE

Les plaines organisées sont contrôlées et subsidiées par l'ONE et répondent à des normes très strictes d'encadrement. L'agrément de l'ONE est une reconnaissance de qualité et garantit un engagement du pouvoir organisateur d'encadrer les enfants avec du personnel qualifié et en nombre suffisant.

L'essentiel des activités se déroule dans le village, dans des locaux que les enfants connaissent bien, ce qui est plus facile pour les petits qui sont rassurés par cet environnement familier. Il n'est plus nécessaire d'ajouter un trajet vers d'autres communes à un programme parfois déjà bien chargé le matin.

Les enfants sont pris en charge par des animateurs compétents et motivés, supervisés par un coordinateur expérimenté, et tout est mis en œuvre pour qu'ils passent des vacances inoubliables, et leur permettre de se ressourcer avant le retour à l'école.

UNE JOURNÉE TYPE À LA PLAINE

Les enfants sont accueillis le matin dès 7h30. Pour garantir à chacun un accueil de qualité, à ce moment on privilégie les activités calmes : lecture, dessin, jeux de société. C'est l'occasion aussi d'un contact entre le coordinateur et les parents, qui aiment savoir comment se passent les journées de leurs enfants.

Les animations débutent à 9h, chaque enfant retrouve son groupe, et les activités de la journée sont présentées. Le déroulement de la semaine est affiché sur un panneau pour que les parents puissent découvrir les activités de leurs enfants.

Si le temps le permet, les activités extérieures seront privilégiées, mais tout est prévu pour passer aussi de bons moments à l'intérieur. Les animations se terminent à 16h, et une garderie est assurée jusqu'à 17h30.

LA FERME - 03/05/2023



UN PROJET PÉDAGOGIQUE

Les plaines de vacances poursuivent les mêmes objectifs et les mêmes valeurs que l'accueil extrascolaire.

Elles doivent avant tout permettre aux participants de bénéficier d'un temps de vacances convivial et de profiter de leur environnement, en découvrant ou redécouvrant tout ce qu'il a à leur offrir. C'est aussi l'occasion de s'enrichir au travers de la vie de groupe, de développer des valeurs sociales importantes et d'apprendre à respecter des règles de vie communes. C'est enfin la possibilité de partager des temps de vie différents des moments scolaires, d'apprendre à se connaître dans d'autres circonstances.

JACKY DEN - 24/02/2023





En choisissant de privilégier l'engagement d'animateurs originaires de Baelen et Membach, la commune permet également à plusieurs jeunes de trouver un job d'été à la fois enrichissant et proche de leur domicile. Les rencontres entre ces jeunes et les enfants sont également autant d'occasions de tisser des liens entre eux, de créer cette communauté qui rend la vie au village si agréable...

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter **Caroline Magermans** à l'administration communale de Baelen, tous les jours sauf le vendredi après-midi, par téléphone au **087/ 76 01 47** ou par e-mail à **communication@baelen.be**



DÉCOUVREZ ÉGALEMENT L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS PROPOSÉES POUR VOS ENFANTS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE :

✓ **ACADÉMIE DE MUSIQUE :**

Cours d'éveil musical (5 à 7 ans) - Cours de formation musicale (à partir de 7 ans)

www.academiewelkenraedt.be

✓ **ASBL R.BAELEN F.C :**

Club de football (à partir de 4 ans)

Facebook : **R Baelen FC**

✓ **GYMBA : SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE :**

- Cours de psychomotricité axés sur la gymnastique pour les maternelles
- Cours de gymnastique pour les élèves de primaires
- Cours GAF (gymnastique artistique féminine) – espoirs et compétitions

Facebook : **Gymba Baelen**

✓ **TT DALTONS :**

Club de tennis de table à Membach (à partir de 10 ans)

Facebook : **TT daltons Membach L368**

✓ **JBM VOLLEYBALL :**

Club de volleyball (à partir de 6 ans)

www.volleybaelen.be

✓ **SHUHARI KARATÉ DOJO BAELEN :**

Club de karaté (à partir de 8 ans)

✓ **PATRO :**

Mouvement de jeunesse (de 6 à 16 ans)

Facebook : **Patro Saint-Paul de Baelen-Membach**

✓ **ASBL DIMENSION SPORT :**

Multisport (à partir de 3 ans)

www.dimension-sport.be

✓ **LE BAILUS :**

Espace rencontre et diverses activités (à partir de 12 ans)

Facebook : **Le Bailus Baelen**

✓ **ATELIER THÉÂTRAL :**

(à partir de la 4^e primaire)

Vous souhaitez plus d'informations sur les activités, rendez-vous sur : <https://www.baelen.be/commune/enfance-enseignement/enfance-jeunesse-atl/activites-pour-les-3-12-ans>



LES « SALES BÊTES » QUI NOUS POURRISSENT LA VIE

AVEC LE RETOUR DES BEAUX JOURS, REVIENNENT LES PROBLÈMES DE TOUTES CES PETITES BÊTES QUI NOUS GÂCHENT LE PLAISIR D'ÊTRE DEHORS LORS D'UN APÉRITIF, D'UN REPAS EN TERRASSE OU LORS D'UNE BALADE DANS LA NATURE. QUE CE SOIT LES GUÊPES, LES MOUSTIQUES, LES TAONS OU LES TIQUES, ON PENSERAIT BIEN QUE CES « SALES BÊTES » N'ONT RIEN D'AUTRE À FAIRE QUE DE NOUS EMBÊTER LORSQUE NOUS PROFITONS D'UN MOMENT DE LOISIR À L'EXTÉRIEUR.

NOUS ALLONS ESSAYER DE VOIR UN PEU PLUS EN DÉTAIL POURQUOI ELLES NOUS POURRISSENT LA VIE.

LES GUÊPES sont facilement reconnaissables par la couleur jaune rayée de noir et le corps en 3 parties. La tête avec une paire d'yeux, deux antennes et de solides mandibules. Le thorax sur lequel sont fixées 6 pattes et 4 ailes et enfin son abdomen muni d'un dard relié à une glande à venin. Entre le thorax et l'abdomen, la guêpe possède une taille très fine d'où l'expression « *avoir une taille de guêpe* ».

Le nid est fait de fibre de bois maché et mélangé à la salive.

Les guêpes adultes sont nourries par les larves. Une fois les larves rassasiées, elles régurgitent un liquide sucré qui va nourrir les adultes. Lorsqu'il n'y a plus de larves à élever, elles n'ont plus de nourriture et c'est pour cette raison qu'elles se rapprochent des humains pour profiter de notre alimentation sucrée comme les fruits murs ou autres boissons sucrées.

Les guêpes peuvent piquer plusieurs fois quand elles se sentent agressées par un mouvement brusque de notre part mais aussi par tout autre comportement qu'elles interprètent comme menaçant. Au contraire, l'abeille ne pique qu'une seule fois car son dard muni de crochets reste coincé dans la peau de sa victime et en essayant de s'extraire, l'abeille se déchire l'intestin entraînant sa mort.

Début de l'hiver, les guêpes ouvrières meurent, seules les futures reines restent en vie avec un petit nombre de mâles pour assurer la fécondation des reines. Après l'accouplement, les reines passeront l'hiver à l'abri dans une cavité.

LES MOUSTIQUES font parties de la famille des diptères (2 ailes). Ils sont classés comme animaux piqueurs-suceurs car ils possèdent de longues pièces buccales en forme de trompe. Ils font parties des holométaboles ce qui veut dire qu'ils passent par 4 phases : œufs, larves, nymphes et adultes. Les 3 premières phases sont aquatiques et la dernière est aérienne puisque les moustiques sont des insectes volants.

Mâles et femelles se nourrissent de nectar de fleurs, de sève et de jus sucré mais les femelles sont en plus hématophage (qui se nourrissent de sang) car elles ont besoins des protéines contenues dans le sang pour activer la maturation des œufs. Vous aurez donc compris que seules les femelles piquent. 48 heures après avoir consommé du sang, les femelles pondent des œufs à la surface d'eau stagnante. Après deux jours, les larves sortent des œufs et se tiennent sous la surface de l'eau. Elles respirent l'oxygène au-dessus de la surface de l'eau grâce à un syphon. Les larves deviennent ensuite des nymphes qui ne se nourrissent pas car ce n'est qu'un stade transitoire rapide pour devenir adulte et tout cela en seulement 5 jours.

Les piques de moustiques, généralement à l'aube ou au crépuscule, ne dure que 3 secondes. En piquant, la femelle injecte de la salive anticoagulante qui provoque chez nous une réaction allergique plus ou moins forte suivant l'individu. C'est par notre odeur que les moustiques nous repèrent.

Sans vouloir vous faire peur, le moustique est l'animal qui cause le plus de mort chez l'être humain dans le monde, 725.000 par an.

LES TAONS sont des diptères, grosses mouches trapues avec une grosse tête munie de gros yeux composés. Les mâles se nourrissent de nectar alors que les femelles se nourrissent de sang. Il en existe 3500 espèces dans le monde et pratiquement toutes diurnes. Ils portent aussi de nom de « mouche du cheval ».

Contrairement aux moustiques, les taons ne rentrent pas dans les habitations. Ils sont actifs en période chaude. Ils nous repèrent à l'odeur de la transpiration, c'est alors que les femelles se posent sur notre peau sans que l'on ne se rende compte. Elles ont pour cela des amortisseurs sur les pattes qui font en sorte qu'elles atterrissent sur nous sans éveiller notre attention. Les femelles ne piquent pas mais nous mordent. C'est lors de cette morsure avec leurs puissantes mandibules munies d'un stylet qui arrache la peau que nous ressentons la douleur. Celle-ci ne dure généralement pas longtemps mais la



plaie ouverte laisse couler un peu de sang que l'animal n'a plus qu'à sucer.

Pourquoi la morsure nous démange ? Tout simplement car, comme le moustique, le taon injecte un anticoagulant pour éviter que le sang ne sèche dans sa trompe en l'aspirant. Chacun réagit différemment à une morsure. Pour certains, cela passe inaperçu mais pour d'autres, la réaction ne se fait pas attendre. Cela peut aller de la simple boursouflure à des réactions plus fortes telles que des troubles respiratoires si on est allergique. Dans ce cas il vaut mieux consulter un médecin.

LES TIQUES sont des acariens qui font partie des arachnides. Comme les araignées, les tiques possèdent 8 pattes. Il en existe 900 espèces dans le monde. Celle de nos régions s'appelle *Ixodes Ricinus*... enchanté. Elle mesure de 1 mm pour la larve à 1 cm pour un adulte gorgé de sang. Elles sont présentes toute l'année mais ce n'est que de mars à octobre qu'elles sont actives. Il faut plus de 7°degrés pour qu'elles soient en mouvement sinon elles restent tapies au sol ou dans les feuilles mortes.

Les tiques ne volent pas et ne sautent pas. Elles grimpent sur le haut d'une tige et attendent patiemment le passage d'un hôte. Elles s'agrippent à nous grâce à leurs pattes avant munies de crochets ensuite elles se déplacent jusqu'à un endroit favorable (plis de genoux, plis de coudes, aisselles ou encore dans l'aîne) pour planter son rostre dentelé dans la peau. C'est alors qu'elles vont sucer le sang et injecter une substance qui va endormir l'endroit de la morsure. C'est pour cette raison que nous ne sentons pas la morsure de suite contrairement à une guêpe. Si on ne repère pas une tique sur la peau, elle peut rester plusieurs jours et ce n'est que lorsqu'elle a grossi qu'on la repère.

Si vous êtes porteur d'une tique, l'enlever de préférence avec une pince à tique. Ne jamais mettre d'éther ou d'alcool

comme renseigné erronément sur certains sites Internet car cela aurait pour effet de provoquer une régurgitation chez la tique qui risque d'accroître la transmission de bactéries. Si la tête reste dans la peau, essayez de l'enlever avec une pince à épiler mais si vous n'y arrivez pas, ce n'est pas grave elle ressortira naturellement après quelques temps. Il faut toujours désinfecter après avec un antiseptique. Si dans les semaines qui suivent, vous constatez un rond rouge (un peu comme une cible), il faut consulter un médecin. Les tiques peuvent transmettre la maladie de Lyme. Les premiers symptômes sont des maux de tête, des raideurs, de la fatigue, des effets grippaux ou encore des douleurs dans les muscles et dans les articulations. Il ne faut pas paniquer trop vite, en faisant une prise de sang, on détecte si on est porteur de la maladie ou non. Si c'est le cas, cela se traite rapidement par la prise d'antibiotique. De plus, 10% des tiques sont infectées et même une tique infectée ne transmet pas toujours les bactéries.

Le mieux est quand même de prendre quelques précautions lors d'une sortie en forêt.

Restez sur les sentiers, évitez les hautes herbes, portez des vêtements recouvrant la peau (pantalon plutôt que short), utilisez un répulsif en vente en pharmacie et enfin n'oubliez pas de vous inspecter la peau après chaque sortie.

Que cela ne vous empêche pas de profiter de bons moments de détente lors de vos balades ou vos piques niques à l'extérieur. Profitez de l'été, des apéros et repas à l'extérieur mais gardez un œil sur ces « sales bêtes » qui pourraient vous gâcher ces bons moments.

Christian Desart | *Guide Nature*



LA BIBLIOTHÈQUE

Se situe **rue de la Régence** (rampe à droite de l'Administration communale – ancienne école maternelle).

HORAIRE

Lundi : 14h-17h30

Mardi : fermé

Mercredi : 10h30-18h

Jeudi : 14h-17h30

Vendredi : 14h-17h30

Samedi : 9h-13h

FERMETURE :

LA BIBLIOTHÈQUE SERA FERMÉE DU 31 JUILLET AU 13 AOÛT.

N'hésitez pas à venir découvrir notre sélection pour l'été !

En dehors de ces dates de fermetures, l'horaire d'ouverture de la bibliothèque ne change pas. Nous rappelons également que les dates de retour des documents empruntés ne seront JAMAIS un jour de fermeture. Nous y veillons personnellement 😊.

LA BIBLIOTHÈQUE EST AUSSI UNE GRAINOTHÈQUE



Vous pouvez y **échanger des graines** de fruits, fleurs ou légumes issus de votre jardin. En retour, vous choisissez d'autres graines et, une fois rentré chez vous, il ne reste plus qu'à semer, regarder pousser, récolter... Puis échanger à nouveau !

C'EST GRATUIT, BASÉ SUR LE PARTAGE, ET CELA PERMET DE TROUVER DES SEMENCES VARIÉES ET ADAPTÉES À NOTRE TERRITOIRE.

POUR RAPPEL

- ✔ La bibliothèque est gratuite jusqu'à 18 ans.
- ✔ Pour les adultes, la carte PASS coûte 6,00 € par an, pour emprunter à la bibliothèque de Baelen et aux bibliothèques de la province de Liège.
- ✔ Vous ne ressortez votre portefeuille que pour payer quelques centimes d'amende de retard quand vous oubliez de rendre vos livres dans les temps.
- ✔ Vous pouvez emporter 10 livres à la fois pour 4 semaines de prêt.
- ✔ Le catalogue des collections disponibles : mabibli.be

UNE QUESTION ?

CONTACTEZ-NOUS :

☎ 087 76 01 23

✉ bibliotheque@baelen.be

ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE MAI-JUIN 2023

JUILLET

L'EXPOSITION « QU'EST-CE QU'UN LIVRE ? UNE SURPRISE ! »

Venez découvrir des livres surprenants, drôles, insolites, dans le cadre de l'exposition.

Quand : durant les heures d'ouverture de la bibli !

Demandez plus d'infos à vos bibliothécaires

LE 07 JUILLET - DÈS 15H

POUR CÉLÉBRER LE DÉBUT DE L'ÉTÉ, VENEZ TRINQUER AVEC VOS BIBLIOTHÉCAIRES.

Profitez-en pour vous réapprovisionner en lecture d'été.

DU 10 JUILLET AU 29 JUILLET

BIBLI-ÉTÉ

Des transats seront installés sur la pelouse de la bibliothèque. Venez profiter d'un moment de lecture privilégié au grand air.

RETOUR SUR LES ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE :

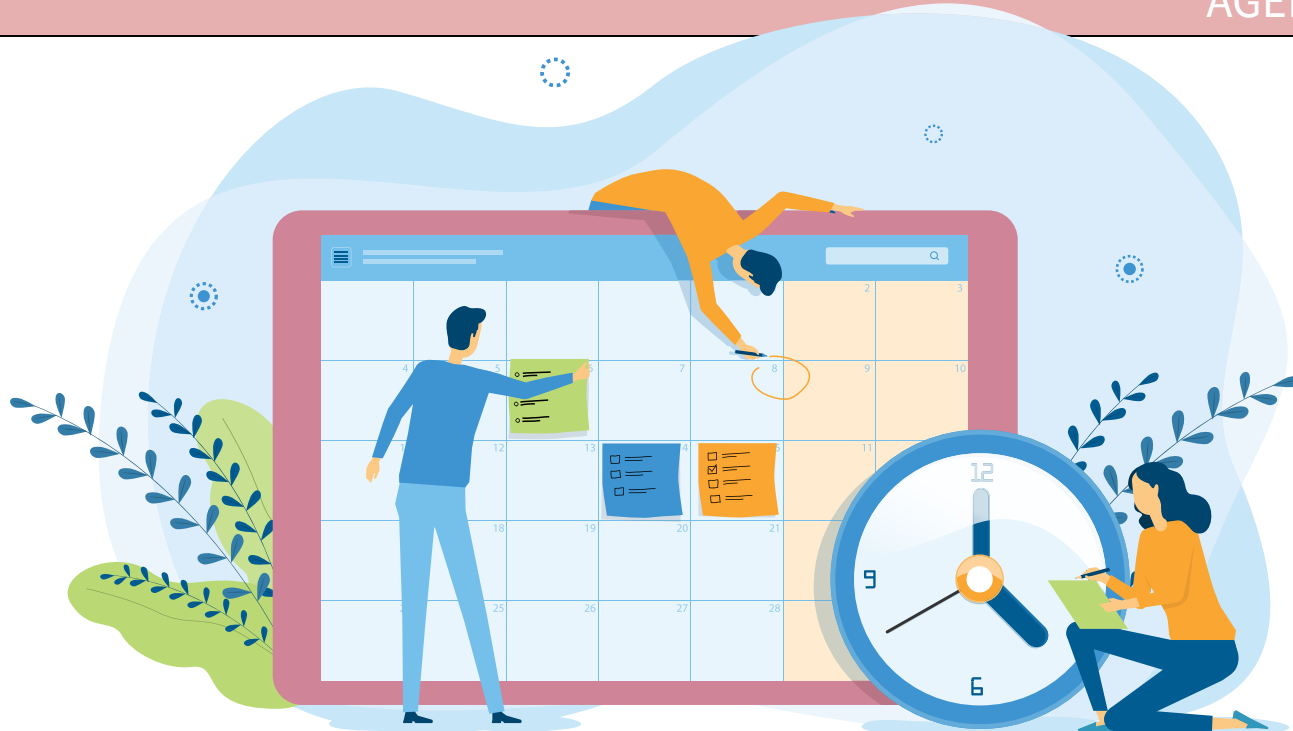
EN MAI

La bibliothèque proposait de découvrir l'univers de l'origami. Une activité tout en douceur et patience qui aura réuni pas mal de jeunes et de parents autour de cet art. Nous remercions tous les participants pour leur enthousiasme et leur présence lors de ces moments privilégiés.

EN JUIN

Nous avons accueilli les classes des écoles de Baelen et Membach dans le cadre de l'exposition « Qu'est-ce qu'un livre ? une surprise ». Découverte des différents éléments qui constituent un livre, découverte de livres précieux... l'exposition se termine par la création d'un livre propre à chaque classe. Nous remercions les institutrices/ instituteurs pour leur entrain et leur envie de partager ce moment avec les élèves.





DATE	DÉTAILS	LIEU	HORAIRE	ORGANISATEUR + INFOS
07/07/2023	<i>Drink à la bibliothèque</i>	Bibliothèque communale	dès 15h	voir article
10/07 au 29/07/2023	<i>Bibli-été</i>	Bibliothèque communale	horaire d'ouverture	voir article
21/07/2023	<i>Guinguette du 21 juillet</i>	Espace des Rencontres	dès 15h	voir article
29/07/2023	<i>Commémoration au monument Kusy</i>	Corbusch	16h	Lieutenant Kusy Memorial Association
du 2 au 4/08/2023	<i>Stage de volley</i>	Foyer Culturel	de 9h à 12h	voir article
06/08/2023	<i>Balade</i>	Départ du parc communal à Baelen	13h30	Groupe balades
du 7 au 12/08/2023	<i>Stage de tennis de table</i>	Salle St Jean Membach	de 9h à 12h	voir article
14/08/2023	<i>Jogging Baelenois</i>	Baelen, Foyer Culturel	19h/20h	Club Cycliste Baelenois
19/08/2023	<i>Beach Volley</i>	Parc communal	dès 9h	JBM
20/08/2023	<i>11^{ème} brocante de la rue Longue</i>	Rue Longue	dès 7h	Comité de quartier L.M.E
26/08/2023	<i>Fête au village</i>	Rue Léonard Moray à Membach	DÈS 16H	Comité fête au village
28/08//2022	<i>Reprise des cours de gym des Dames Aînées</i>	Foyer Culturel	19h à 20h	Gymnastique des Dames Aînées
01/09/2023	<i>Cinéma en plein air - Belle et Sébastien</i>	École de Baelen	20h00	voir article
10/09/2022	<i>Marché Saveurs nature</i>	Espace des Rencontres	de 10h00 à 16h00	Commune de Baelen
17/09/2023	<i>Visite du vignoble à Baelen</i>	RDV à l'ancien couvent à Membach	14h00	LAC (voir article)



Avis aux personnes et organisateurs de

BALS en lieux clos ou de MANIFESTATIONS en plein air

Le règlement général de police prévoit une série d'obligations à respecter par les organisateurs de REUNIONS PUBLIQUES EN LIEU COUVERT OU EN PLEIN AIR (bals, méga-soirées, autres festivités)

Toute organisation doit être demandée un mois à l'avance au Collège communal. L'organisateur devra se rendre à la direction de la Police locale pour y fournir tous les renseignements utiles et y recevoir les consignes de sécurité.

Un formulaire ainsi que le texte complet du règlement peuvent être demandés à l'Administration communale ou être consultés sur le site internet de la commune **www.baelen.be** Rubrique Vie administrative – Documents en ligne – Chargement de documents :

« **Demande d'autorisation pour manifestation en plein air et déclaration de tenue de bal ou manifestation en lieu clos** »,

ainsi que « **les articles 105 à 140 de l'Ordonnance de police administrative** » à respecter.

BALADES

Envie de découvrir votre village et votre région ?

Venez nous rejoindre ! Nous organisons une balade le premier dimanche de chaque mois. Voici nos prochaines dates :

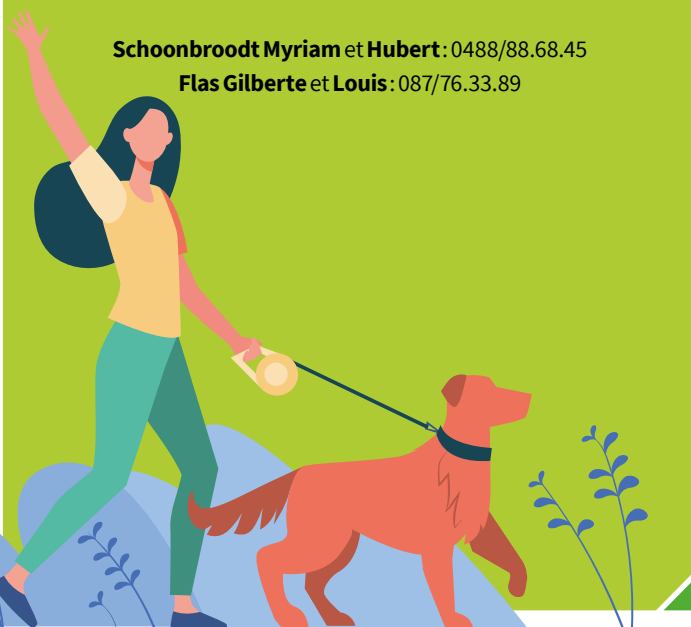
**LES DIMANCHES
2 JUILLET ET 6 AOÛT**

Rendez-vous au parc communal de Baelen, rue de l'Eglise à 13h30
De là nous nous rendons en voiture vers le lieu de départ dans la région.

Les balades durent environ 2 heures (± 8km) Chaussures de marche ou de bottes conseillées.

Schoonbroodt Myriam et Hubert : 0488/88.68.45

Flas Gilberte et Louis : 087/76.33.89



Dès la saison **2023/2024**, les équipes de jeunes de l'association **R.Baelen FC et l'Union Limbourg** deviennent la

Vesdre Foot Académie

- Nouvelle structure, encadrement et entraîneurs diplômés.
- **Envie de rejoindre nos rangs ?**
Plus d'informations au 0479/96.93.46 ou par email julienpirnay44@gmail.com

LES CHIENSHEUREUX



NOUS VOILÀ AU MILIEU DE L'ANNÉE !

NOTRE ASBL RASSEMBLE DES PERSONNES DÉSIREUSES DE VIVRE UNE MULTITUDE DE SITUATIONS EN COMPAGNIE DE LEUR CHIEN, ET DE PARTICIPER À DES ACTIVITÉS CANINES, ORGANISÉES ET MENÉES À BIEN.



Nous avons pu, en 2023, réaliser nos projets avec succès et nous terminons ce semestre par notre entraînement dans la salle communale ainsi que l'organisation d'une balade et d'un barbecue.

Pour vous amener à vivre sereinement en compagnie de vos chiens, nous multiplions les endroits dans lesquels nous dispensons nos entraînements.

L'un des moins probables se déroule dans la salle communale, comme toujours cela fut un moment agréable, durant lequel nos membres ont pu une fois de plus démontrer qu'ils pouvaient très bien vivre leur activité dans le respect des lieux mis à disposition.

Pour circuler sur la voie publique en Wallonie, en compagnie d'un chien, il faut avoir réussi un Test de Comportement Social devant 2 juges de la société St Hubert.

En tant que centre canin officiel St Hubert, nous organisons une fois par an ces tests. Nous entraînons nos membres au passage de ces tests. Depuis 2008 nous n'avons jamais connu d'échec.

Fin mai, nous avons pu vivre une balade dans la forêt, ainsi qu'un délicieux repas barbecue.

Comme toujours, les autorités communales nous ont soutenus et ce fût une journée festive réussie sous le soleil, merci à eux.

C'est toujours un réel plaisir de pouvoir vivre toutes ces activités en compagnie de nos chiens, dans la joie et la bonne humeur. Et tout cela dans un endroit « *en dehors du temps* ». Le temps passe sans que l'on ne s'en rende compte.

Fred.chiensheureux.be@gmail.com

Fred 0475/421216 Messenger Fred Meurisse.

ASBL

CHIENSHEUREUX.BE

Centre d'Instruction Membach

OBEISSANCE - SOCIABILITE - ECOLE DES CHIOTS - DEFENSE
PREPARATION AUX TESTS ET BREVETS - RECHERCHE EN DECIMBRES

www.chiensheureux.be 0475 42.12.16



Fête au village de Membach

C'est avec grande joie que nous remettons le couvert en 2023 pour notre 23ème édition et que nous vous accueillerons avec plaisir à notre grande "Fête au village" de Membach le

Samedi 26 août 2023 à partir de 16 heures.

Château gonflable, jeux pour enfants et ...
pour adultes, musique, lampions, flonflons...

Où ? derrière l'église, rue Léonard Moray

Invitation cordiale à toutes et à tous



LA « FÊTE AU VILLAGE » À MEMBACH... MERCI !

IL Y A UN TEMPS POUR TOUT ET LE COMITÉ DE LA FÊTE DU VILLAGE, ACTIF PENDANT DE NOMBREUSES ANNÉES, A DÉCIDÉ DE PRENDRE DU REPOS ET SURTOUT DE PROFITER DE CETTE SUPERBE SOIRÉE POUR VENIR S'AMUSER AVEC LES AUTRES VILLAGEOIS. MAIS RASSUREZ-VOUS, LA « FÊTE AU VILLAGE » N'EST PAS TERMINÉE, UN NOUVEAU COMITÉ EST EN PLACE ET EST PRÊT À PRENDRE LA RELÈVE ! AU NOM DE CE NOUVEAU COMITÉ, NOUS TENIONS À REMERCIER CHALEUREUSEMENT LES MEMBRES SORTANTS POUR LEUR ENGAGEMENT, LEUR DÉVOUEMENT ET PAR-DESSUS TOUT POUR LA BONNE HUMEUR DURANT TOUTES CES ANNÉES. IL EST RARE DE RENCONTRER DES PERSONNES AUSSI IMPLIQUÉES ET DIGNES DE CONFIANCE.

MERCI !

**NOUS VOUS DONNONS DÈS MAINTENANT RDV
LE SAMEDI 26 AOÛT 2023 À PARTIR DE 16H À
MEMBACH POUR LA 23^{ÈME} ÉDITION DE LA « FÊTE AU
VILLAGE ».**



GYMNASTIQUE DES DAMES ÂÎNÉES

Vous désirez dégager un peu de temps pour vous et vous mettre en forme, alors rejoignez-nous, tous les lundis, sauf durant les congés scolaires.

Début des cours : lundi 28 août 2023 de 19 h à 20 h00

Lieu : salle de gymnastique communale à BAELEN

Prix : 50€ par année.

Renseignements auprès de

Dorothée MARIN : 0495/408392

Lucile DUHEYM : 087/762542

TT Daltons Membach L.368

Stage d'été 2023

Initiation au tennis de table pour
Débutant ou jeune joueur à partir de 10 ans

30€ la semaine

Quand?

Du 07 au 12 aout 2023

De 9h à 12h

Où?

Salle Saint Jean Membach

Rue Léonard Moray 15

Inscriptions et renseignements

avant le 01/08/2023 :

mail: ttdaltonsL368@gmail.com

Tél: Hardy René 0494873129

Brandt Didier 0497154220

Compte: BE15 973138311930

*Inclus:

Prêt de raquette, assurance,
collation offerte!



Les habitants du quartier sont heureux de vous inviter à leur

11^{ème} GRANDE BROCANTE

**le dimanche 20 août dès 7h
dans la rue Longue à
4837 Baelen**

en face de l'église de Baelen

Videz vos greniers et caves,
laissez vos enfants vendre
leurs vieux jouets.

Venez vous promener dans la rue
à l'occasion de notre brocante.



Pour tous renseignements
0470/18.58.35
christinejoanvi@gmail.com
10€ par emplacement
Facebook : Brocante De Baelen

Ed resp : Quartier LME, rue Longue, 44, 4837 Baelen



**CHERS HABITANTS DE NOS DEUX BEAUX VILLAGES,
CHINEURS, VENDEURS ET PROMENEURS,
LE COMITÉ DE QUARTIER L-M-E EST HEUREUX DE VOUS
ANNONCER SA 11^{ÈME} BROCANTE DE LA RUE LONGUE.
ELLE SE DÉROULERA LE 20 AOÛT PROCHAIN, DE 07 H À 16 H.
LES EMPLACEMENTS SONT À RÉSERVER OBLIGATOIREMENT
ET SONT AU PRIX DE 10 € POUR 4 MÈTRES.
VOUS TROUVEREZ TOUTES LES INFOS NÉCESSAIRES SUR
L'AFFICHE CI-CONTRE.**

**NOUS NOUS RÉJOUISSONS DE VOUS REVOIR POUR
CETTE BELLE JOURNÉE !
VOUS POURREZ DÉGUSTER UN EXCELLENT HAMBURGER ET
VOUS DÉSALTÉRER AVEC UNE DÉLICIEUSE BOISSON.**

À TRÈS VITE...

LE COMITÉ DE QUARTIER L-M-E

KJ & CO
JEUX CANINS



KJ & CO

POUR CETTE DEUXIÈME « DÉMO JEUX CANINS » DU 23 AVRIL 2023,
LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS, À SAVOIR LES NADAC HOOPERS NL,
LE CIRKELTRAINING ET LE TREIBBALL ONT ENCHANTÉ LE PUBLIC ET
LES AMATEURS DE TOUTES NOS SECTIONS CANINES.

Ce fut une belle découverte pour la section « Chiots ». Les amateurs
et leurs compagnons ont ensuite participé avec bonheur aux divers
ateliers éducatifs qui leur permettent de créer un lien très fort.

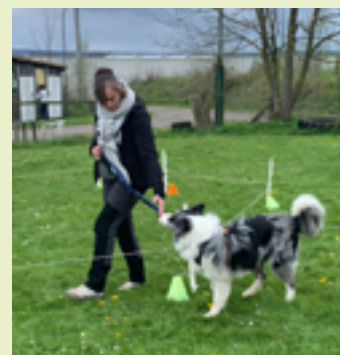
La section « Chiots de 9 mois » a testé les diverses disciplines des
Jeux Canins avec brio et enthousiasme.

Ce fut une belle après-midi « au sec » et cette démonstration de Jeux
Canins a suscité des vocations certaines.

Pour les conditions générales et renseignements :

<http://kjetco296180171.wordpress.com>

**Ou GSM : 0495 855 890 Edith (Si répondeur, laissez votre message,
nous vous contacterons au plus vite)**



SHUHARI

KARATÉ À BAELEN, POUR ENFANTS ET ADULTES



LE CLUB DE KARATÉ "SHUHARI" EXISTE DEPUIS PRÈS DE 20 ANS DANS LA COMMUNE DE BAELEN. LE KARATÉ EST UN ART MARTIAL QUI PERMET NON SEULEMENT L'AMÉLIORATION DE LA CONDITION PHYSIQUE ET DE L'AUTODÉFENSE MAIS AUSSI DE LA CONCENTRATION, DE LA COORDINATION ET DE L'AUTODISCIPLINE.

Le club accueille des nouveaux membres chaque année au mois de septembre. Notre club est orienté vers les enfants dont le nombre augmente chaque année (voir photo du dernier examen de ceinture).

Pour les adultes, nous constatons parfois des craintes concernant l'âge pour commencer : en fait il n'y a pas d'âge ! Chacun mène son entraînement selon ses capacités. Pour ces raisons, nous proposons de participer à un entraînement de bienvenue.

Les entraînements se déroulent :



- ✓ le **mardi de 18h30 à 19h30** (ceintures blanches à verte) et jusque 20 h (ceintures supérieures).
- ✓ le **vendredi de 18h30 à 19h30** (ceintures blanches à verte) et jusque 21h (ceintures supérieures).

Des activités de l'association de karaté JKA sont organisées régulièrement: entraînements provinciaux, des entraînements amicaux avec des clubs régionaux ou mêmes des stages internationaux de plusieurs jours avec des grands maîtres (cf. la photo du stage à Gand en 2018). Le tout se déroule dans le respect de tout le monde.

Si vous avez des questions ou souhaitez plus d'informations vous pouvez nous contacter via:

E-Mail: shuhari.dojo@icloud.com

Tel: Sensei Marc Thielmanns: +49 162 10 86 074
Jean-Pierre Tack, Président : 0477 72 25 08

Salle d'entraînement:

Salle Saint-Jean, Rue Léonard Moray 15, 4837 Membach (Baelen)



STAGE DE VOLLEY VBC BAELEN

NOTRE CLUB DE VOLLEYTE PROPOSE
UN **STAGE DE DÉCOUVERTE :**

QUAND :

les **2, 3 ET 4 AOÛT 2023** en matinée,
de 9h à 12h

OÙ :

à la salle du Foyer Culturel de Baelen

TRANCHE D'ÂGE : 6-10 ANS

INSCRIPTION : auprès de Nathalie Thönnissen:

naththonnissen@hotmail.com – 0486/90.23.63

PAF : 25€



**Ce samedi 29 juillet 2023 à 16h,
se tiendra au monument Kusy,
une cérémonie de commémoration.**

Eddy Poncelet et Marcel Enslipp

**(Lieutenant Kusy
Memorial Association)**





Espace des Rencontres **BAELEN**

DIMANCHE
10/9
2023
DE 10H À 16H



Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.baelen.be



25^{ème} Jogging Baelenois

MÉMORIAL JEAN-MARIE ROMBACH
14 août 2023
1km - 2km - 7,8km

Club Cycliste Baelenois

Préparez vos baskets, vos chaussures de marche, prévoyez du temps pour le sport et la fête... Le JOGGING BAELENOIS est de retour

• KIDS RUN

Départs:

- ☒ 1 km à 19h00 pour les enfants nés en 2015 et plus jeunes.
- ☒ 2 km à 19h20 pour les jeunes nés de 2009 à 2014.

Inscription:

- ☒ 2,00 € pour les pré-inscrits avant le 11 août 2023
- ☒ 3,00 € le jour de l'épreuve

MEDAILLE POUR TOUS LES JEUNES PARTICIPANTS

• JOGGING POPULAIRE – 7,8 km

Départ:

- ☒ 20h00

Inscription:

- ☒ 5,00 € pour les pré-inscrits avant le 11 août 2023
- ☒ 7,00 € le jour de l'épreuve
(inscriptions jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course)
- ☒ 1€ de chaque inscription au Jogging Populaire est reversé à une action caritative

Prix:

- ☒ aux 3 premier(e)s de chaque catégorie
- ☒ aux 3 premières dames au classement général
- ☒ aux 3 premiers hommes au classement général
- ☒ au premier et à la première Baelenois(e)

En pratique:

Départ et arrivée :

- ☒ rue de la Régence, 4837 Baelen

Vestiaires/douches:

- ☒ Foyer Culturel et Sportif de Baelen

Après la course :

- ☒ Remise des prix et bar festif

Infos et pré-inscriptions:

- ☒ www.joggingbaelenois.be
- ☒ <https://www.facebook.com/JoggingBaelenois>

Organisateur: ASBL Club Cycliste Baelenois



Nouveauté cette année:

1^{ère} Marche: 2 distances
7,8 et 12km

Marche populaire

Départs:

- ☒ entre 17h et 19h

Inscription:

- ☒ 2 € sur place
- ☒ 1€ sera reversé à une action caritative

Tirage au sort d'un vélo offert par Becker Cycles parmi tous les participants

- ☒ 50 t-shirts offerts aux préinscrits (par multiple de 5)
- ☒ Grande tombola parmi tous les présinscrits (de nombreux lots de valeur)

Ils nous soutiennent dans notre organisation:





BILAN KERMESSE BAELEN 2023

CONCOURS DE DESSINS ET ANIMATIONS

LES MEMBRES DU LAC REMERCIENT CHALEUREUSEMENT LES 58 ENFANTS QUI ONT PARTICIPE AU TRADITIONNEL CONCOURS DE DESSINS

Le thème de cette année était "*Ce que j'aime dans mon village...*" et les gagnants ont été désignés par notre échevine Audrey Beckers. Son choix a été particulièrement difficile cette année car les enfants ont fait preuve d'imagination et de diversités. Les enfants ont bien représenté leur village 😊.

VOICI LES GAGNANTS :

MATERNELLES

1. NIX Louise
2. THIEBAUT Lou
3. CULOT Clémence

1-2-3 PRIMAIRES :

1. CHRISTOPHE Alexis
2. BAGUETTE Neyla
3. GERKENS Olivia

4-5-6 PRIMAIRES :

1. HENRI Constance
2. SLEPSOW Emma
3. GILLET Nolan

Encore bravo à tous les participants et rendez-vous l'année prochaine !

Ce concours de dessins a été suivi par différentes animations. Les enfants répartis en groupes d'âge ont pu s'initier au tir à l'arc, fabriquer des signets ou encore danser.

Nous remercions chaleureusement pour cette belle après-midi :

- Alicia de la Bibliothèque de Baelen
- Manuela Hompesch
- Thomas et son équipe de l'ASBL Pluie de Graines

Les membres du LAC





LE 17 SEPTEMBRE

VISITE DU VIGNOBLE « CLOS DU CHÈVREFEUILLE » À BAELEN

IL SE SITUE PRÈS DU CHEMIN QUI FORME L'ANCIENNE FRONTIÈRE BELGO-PRUSSienne ET QUI RELIE LA FERME ROEREKEN À LA RUE STENDRICH SITUÉE SUR LE TERRITOIRE DE MEMBACH.

C'est lors de la visite du vignoble d'un ami habitant au sud de l'Allemagne que Monsieur Hubert Miessen découvrit sa nouvelle passion. Ce sont les « *cépages interspécifiques* » qui ont suscité sa curiosité, son intérêt et son envie de se lancer dans cette nouvelle aventure en plantant 100 ceps en 2009.

De 2012 à 2014 il suivit la formation de « wijnbouwer-wijnmaker » à Hasselt.

Il continue de préparer son futur vignoble dans le but d'y planter 3 cépages plus robustes (Pinotin, Solaris et Zweigelt bleu) qui mûrissent plus vite.

Aujourd'hui il possède sur sa propriété 1100 ceps de vigne qu'il entretient presque entièrement lui-même. C'est un travail qui lui procure beaucoup de plaisir.

Cela reste un hobby dans et avec la nature.

Les conditions du sol et le climat limitent le choix des cépages. Néanmoins, il réussit à produire un bon vin sur le versant sud du Giesberg.

**14h00 RV au parking situé près de l'ancien couvent à Membach
rue du Pensionnat**

Promenade à pied le long de la route du Stendrich

14h30 Visite

Frais : Participation libre

Les membres du LAC



